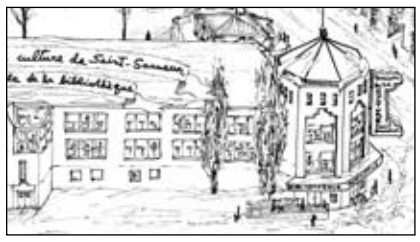

Centre Durocher :
Lettre aux lecteurs p.2
Dernières nouvelles, par Marc Boutin p.3
La vraie histoire, par Lise Beaupré p.9

L'austérité, il n'y a que les riches qui en profitent, par Pierre Mouterde p.4

Droit de parole

Les luttes populaires au centre-ville de Québec > Volume 42, Numéro 1 > Février 2015 > droitdeparole.org

Sauvons la clinique médicale Saint-Vallier !

Manifestation du 17 janvier, en soutien au sans rendez-vous de la Clinique St-Vallier. PHOTO NATHALIE CÔTÉ

Par Nathalie Côté

Malgré le froid sibérien du 17 janvier dernier, les gens du quartier Saint-Sauveur sont venus manifester pour défendre le sans-rendez-vous de la clinique médicale Saint-Vallier.

L'actuelle clinique sans rendez-vous située sur la rue Montmagny sera maintenue jusqu'au printemps, tel que l'assure le Centre de santé et des services sociaux de la Vielle-Capitale. Mais, les citoyens de Saint-Sauveur veulent un engagement à long terme pour conserver ce précieux service de santé de proximité.

Alors que le gouvernement annonce une « restructuration des services » en Basse-Ville de Québec, les citoyens du quartier s'inquiètent à juste titre et vont poursuivre la mobilisation contre cette concentration des soins de santé.

Lutter pour sauver le sans rendez-vous de la clinique médicale Saint-Vallier, c'est lutter contre la centralisation des soins de santé que s'apprête à mettre en œuvre le ministre Barrette.

Les résidants de Saint-Sauveur poursuivent leur travail pour sensibiliser le ministère de la santé aux enjeux du quartier Saint-Sauveur où vivent 16 000 personnes, parmi les plus pauvres de la ville de Québec. Partout au Québec, les citoyens se mobilisent pour dénoncer l'attaque du parti libéral contre notre système de santé : dans le quartier Saint-Sauveur aussi !

Après la pétition de 3 000 signatures demandant le maintien du Sans rendez-vous, après la manifestation, que faire maintenant?

Jeudi, 5 février

Assister au C.A. du CSSS de la Vieille-Capitale pour les sensibiliser à l'importance de services de santé dans notre quartier. Une période de questions nous est allouée. Rendez-vous à 18h30, au 1, rue Sacré-Cœur.

Jeudi, 19 février

Assister au C.A. de l'Agence de santé, à 19h, au 555, boulevard Hamel. Une période de questions nous aussi est allouée. Allons leur dire ce que nous voulons!

Mardi, le 3 mars

Le comité Sans rendez-vous et *Droit de parole* vous invitent à une assemblée publique pour sauver le Sans rendez-vous de la clinique Saint-Vallier et défendre des soins de santé accessibles et gratuits! 19h, Salle Kirouac, 709, Kirouac.

Réjeanne

Par Jean Coulombe

Nous avons regardé
l'horizon ensemble
le Nord d'où tu venais
la route sous tes pas

tu avais toujours
une nouvelle toile
au fond des yeux

la mémoire
de tes signes
enrobait le jour

comme lui

ton sourire
se lèvera
longtemps.

Réjeanne Lizotte
(1947-2014)

La loi 10 du ministre Barrette

Centralisation de la gestion des soins de santé et exit les citoyens et les médias

Par Nathalie Côté

Dans les prochaines semaines, le gouvernement libéral va adopter, de gré ou de force, le projet de loi 10 qui fusionne la gestion des services de santé. La Coalition Solidarité Santé, regroupant des syndicats, des groupes communautaires et des organisations religieuses québécoises, s'est arrêtée au bureau d'Agnès Maltais, le 23 janvier dernier. Ils ont fait une tournée de députés de divers partis les enjoignant de bloquer le projet de loi. Que fera la députée de Tachereau ?

Le projet de loi projette de fusionner la gestion de tous les établissements d'une même région qui portera désormais le nom de CISSS (Centre intégrés de santé et de services sociaux) avec un U pour universitaire pour les villes de Québec et Montréal.

Selon Audrey Dumas de la Coalition : « le nombre d'établissements sera réduit et nous nous retrouverons avec un seul conseil d'administration pour l'ensemble de la région. Les pôles de décisions s'éloigneront du milieu alors que le vrai pouvoir sera centralisé entre les mains d'un ministre qui pourra intervenir dans la gestion quotidienne de nos établissements. »

Des conseils d'administration à huis clos à compter du 31 mars

Ce n'est pas tout, ces nouveaux Conseils d'administration régionaux se dérouleront à huis clos. Sans possible présence de citoyens, ni période allouée à leurs questions. Les citoyens seront totalement exclus du système de soins, de même que les journalistes. Selon Hubert Forcier, de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN), «avec cette réforme, on importe le modèle de gestion du privé. »

C'est à compter du 31 mars qu'auront lieu ces fusions. Profitons-en donc pour nous présenter nombreux et nombreux aux prochains C.A. de l'Agence de santé et du Centre de santé et des services sociaux, pendant qu'ils sont encore ouverts au public !

À qui sert la centralisation ?

Selon la Coalition, cela va surtout servir le secteur privé et « profiter directement à l'augmentation de la sous-traitance et de la privatisation des services de soins. »

Pourtant aux États-Unis, en Suède, aux Pays-Bas, an Royaume-Uni, et même en Alberta, les fusions et les centralisations des pouvoirs décisionnels n'ont pas amélioré l'efficacité et n'ont pas généré les économies attendues. Selon Stéphanie Bérubé de la Coalition : « Cette façon de faire a dégradé la situation au point de mettre en danger les populations touchées. »

Centralisation et superclinique

Le projet de loi 10 et les politiques actuelles du gouvernement libéral, ont-ils un lien avec le projet centralisateur que veut faire le gouvernement en Basse-ville de Québec, en concentrant les soins dans une superclinique?

Comme l'expliquent les membres de la Coalition Solidarité Santé : « Avec les supercliniques, nous sommes encore plus loin d'un redéploiement des services sociaux pour travailler en amont et développer une réelle politique de santé. Nous sommes plutôt dans le développement d'une politique active de soutien financier pour consolider et développer le pouvoir de la médecine privée, principalement celle des médecins spécialistes. »

En outre, ces supercliniques, où sont concentrés divers services, sont davantage faites pour les gens qui ont des voitures et pour le mode de vie de banlieue que pour répondre aux besoins les gens des centres-villes.

Appuis à la clinique

Par Nathalie Côté

Le Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur travaille aussi à défendre le sans rendez-vous de la clinique médicale Saint-Vallier. On se réjouit d'apprendre qu'il s'oppose aussi aux supercliniques centralisatrices libérales.

Ainsi, en décembre dernier, le Comité a diffusé une lettre de soutien demandant le maintien de la clinique sans rendez-vous sur la rue Montmagny. Elle a été signée, notamment, par *A-tout-lire*, l'école Saint-Malo, la Fabrique Saint-Malo, *le Pignon Bleu*, le Service d'entraide Basse-Ville, le Centre de jour l'Arche-Étoile, la Coop de solidarité SABSA, etc. Même le Conseil de quartier de Saint-Sauveur l'a signée! Les lettres ont été remises à l'Agence de santé.

LA PENSÉE DU MOIS

Pour un bourgeois, la justice est un produit qui s'achète au palais de justice et la liberté, un objet qui s'achète chez un concessionnaire automobile. (Mabou)

Lettre aux lecteurs

Centre Durocher : recul durable

La place unique qu'occupe le Centre Durocher dans la trame urbaine du quartier Saint-Sauveur est établie et reconnue depuis plus de 150 ans.

L'édifice a été construit en 1950 par la congrégation des Oblats et érigé sur un terrain donné par la ville sur l'emplacement de l'ancien marché St-Pierre. Les Oblats ont vendu terrain et bâtisse à la corporation Durocher en 1979 pour la somme symbolique de un dollar. Les deux transferts de propriété étaient assortis de conditions relatives à la vocation publique et communautaire du lieu. Cette mission a pu être réalisée grâce à l'appui de ses usagers qui l'ont acceptée et intégrée dans la vie du quartier. Les améliorations successives apportées au bâtiment au fil des années ont doté le lieu d'un accès universel et ajouté 7 000 pieds carrés et ce, en 1997. Le temps faisant son œuvre, l'immeuble a détérioré, comme les autres ouvrages de l'époque, et nécessite aujourd'hui une mise aux normes.

L'incompréhension règne quant au projet de démolition d'un tel immeuble alors que sa valeur au rôle de l'évaluation municipale se chiffre à 2,25 millions. L'architecte Paul-Émile Mathieu a conçu et bâti un édifice durable qui a largement contribué au développement de son milieu. Le style Art Déco qui caractérise cet édifice de 65 ans est remarquable et doit être protégé.

Nos revendications soutiennent qu'un tel centre communautaire devrait faire partie intégrante des infrastructures municipales et qu'il devrait être remis au service de la population du quartier. Les projets citoyens visant à faire revivre ce centre communautaire sont nombreux et s'opposent fermement à l'implantation d'un édifice à vocation résidentielle adjacent au parc municipal. Si la corporation Durocher n'est pas à même de remplir sa mission originelle consistant à offrir aux résidants du quartier les services socio-culturels pour lesquels elle a été créée, la dite corporation est alors invitée à céder le terrain et l'immeuble à la ville de Québec.

L'héritage patrimonial que représente le Centre Durocher ne doit pas être sacrifié. La volonté citoyenne exige d'avoir voix au chapitre en matière d'environnement et d'équipement municipal. Elle s'oppose avec véhémence à la nébuleuse volonté politique qui vante les mérites d'une hypothétique densification urbaine et ce, sans consultation des principaux intéressés, en l'occurrence les résidants du quartier Saint-Sauveur. Si un tel scénario devait se produire, nous ferions alors face à un « recul durable » !

Michael Parrish
Jean-Louis Helstroffer
Danielle Papillon
Québec

Droit de parole

266, rue Saint-Vallier Ouest
Québec (Québec) G1K 1K2
418-648-8043
info@droitdeparole.org

www.droitdeparole.org
Retrouvez *Droit de parole* sur Facebook

Droit de parole a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exploitation. *Droit de Parole* n'est lié à aucun groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville est responsable du contenu rédactionnel du journal. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurEs. *Droit de parole* bénéficie de l'appui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec
ISSN 0315-9574
Courrier de 2e classe
No 40012747
Tirage : 15 000 exemplaires
Distribués porte à porte dans les quartiers du centre-ville.
Disponible en présentoirs

Équipe du journal : Simon M. Leclerc, Francine Bordeleau, Marc Boutin, Pierre Mouterde, Les AmiEs de la Terre de Québec, Gilles Simard, Lynda Forgues, Camille Boutin, Réal Michaud
Coordination : Nathalie Côté
Coollaboration spéciale : Lise Beaupré, Bernard St-Onge, Jean Coulombe, Charles Quimper, Renaud Pilote, Michaël Lessard, Malcolm Reid
Photos : Nathalie Côté, Marc Boutin, Gilles Simard
Illustrations : Mabou, Malcolm Reid, Marc Boutin
Révision : Lynda Forgues
Design : Martin Charest
Webmestre : La collective Nalyn

Imprimeur : Les travailleuses et les travailleurs syndiqués de Payette et Simms inc.

Tirage Certifié CAMECQ

Le Centre Durocher : nouvelles récentes

Par Marc Boutin

En décembre dernier, alors que le Comité des citoyens et des citoyennes de Saint-Sauveur faisait une conférence de presse pour proposer la transformation du Centre Durocher en maison de la culture, Action-Habitation rendait public ses plans pour un projet résidentiel sur l'emplacement même d'un Centre Durocher démoli. Question d'amoindrir le choc, Action-habitation préconisait de conserver la façade de la tour pour servir de paravent à son projet.

De l'utilité du façadisme

Pour satisfaire aux exigences de la Commission d'urbanisme, Action-habitation a choisi de conserver la façade de la tour art-déco du Centre Durocher et de s'en servir comme devanture pour son projet de logement social. Il s'agit là d'un vieux truc qu'on appelle en architecture : l'art du façadisme.

Avec le façadisme, on ne tient plus compte de la fonction originale d'un édifice – dans le cas qui nous occupe, un centre communautaire – mais seulement de son « enveloppe ». On pourrait croire, de la part du promoteur, à une volonté de sauvegarder la mémoire collective du quartier et d'amoindrir la douleur des citoyens d'avoir perdu un lieu qui jadis leur appartenait et dont ils ont été bannis. Mais, soyons plus terre-à-terre : le façadisme peut aussi servir à cacher la banalité architecturale du bâtiment principal qu'on projette de construire. L'architecte du projet nous répondrait sans doute que l'objectif « de son client » est de répondre aux exigences de la Ville.

Jusqu'à maintenant, la façade de la tour art-déco a été bien utile à Action-habitation pour embellir les images. On nous a épargné d'ailleurs, jusqu'à maintenant (Sam Auger, Le Soleil du 12 décembre), l'élévation nord du projet, celle du côté du parc, et donc de la rue Saint-Vallier où le projet résidentiel apparaîtrait dans sa nue splendeur, « avec pas d'tour ».

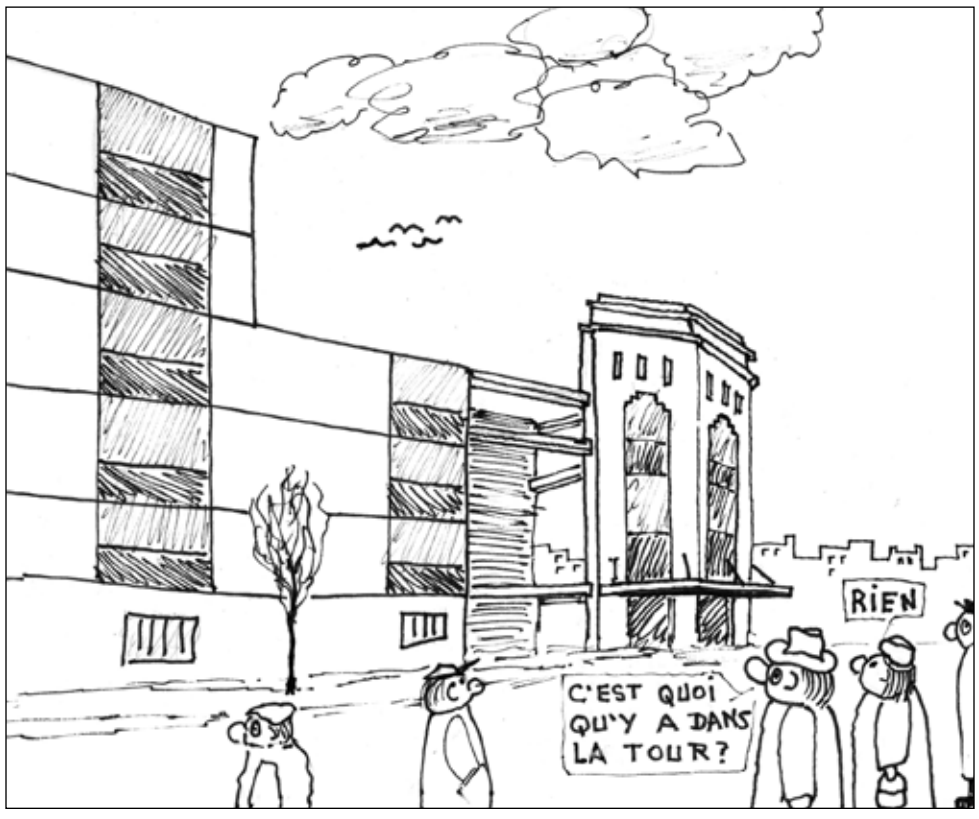

De l'utilité de l'amiante

Quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage, d'avoir des faiblesses structurelles et de coûter trop cher d'entretien. Madame Gilbert, la conseillère du quartier, s'entête à vouloir démolir le Centre Durocher. Il y a un an, elle annonçait au Conseil de Ville que, selon un étude des ingénieurs de la Ville, il en coûterait 23 millions $ pour rénover le Centre Durocher, à cause de la présence d'amiante dans les murs et de soi-disant défaillances dans les fondations.

Bien entendu, le Comité de sauvegarde du Centre Durocher a voulu avoir copie dudit rapport et a fait appel aux responsables de l'accès à l'information de la Ville de Québec. On leur a répondu d'abord qu'on cherchait le rapport, ensuite qu'on ne le trouvait pas, enfin qu'il existait mais que la Ville, selon la loi, avait le droit de ne pas le montrer si ça pouvait lui nuire (sic). Pendant ce temps, au département de la gestion immobilière de la Ville, là où un tel document – s'il existait – devait normalement aboutir, on a admis qu'aucun document de cette nature n'avait été vu mais qu'on cherchait toujours. Bon, passons. La prochaine fois, on n'aura qu'à s'adresser directement au département de la vérité municipale.

Côté amiante maintenant. Des experts indépendants, dûment consultés par le journal, nous ont appris que :

1- l'amiante ne cause aucun problème tant qu'on n'y touche pas. Ce qui est néfaste, c'est la poussière d'amiante et non l'amiante en panneaux ou intégré au plâtre.

2- Il en a coûté 150 000 $ pour éliminer l'amiante de l'école Saint-Maurice sur la 8e Avenue à Limoilou, il y a de ça une quinzaine d'années. Cette école est comparable en dimension au Centre Durocher. On peut présumer que pour le double de cette somme, peut-être 400 000 $, le problème de l'amiante au Centre Durocher pourrait se régler, si problème il y avait. 23 millions pour ce faire, c'est un peu fort.

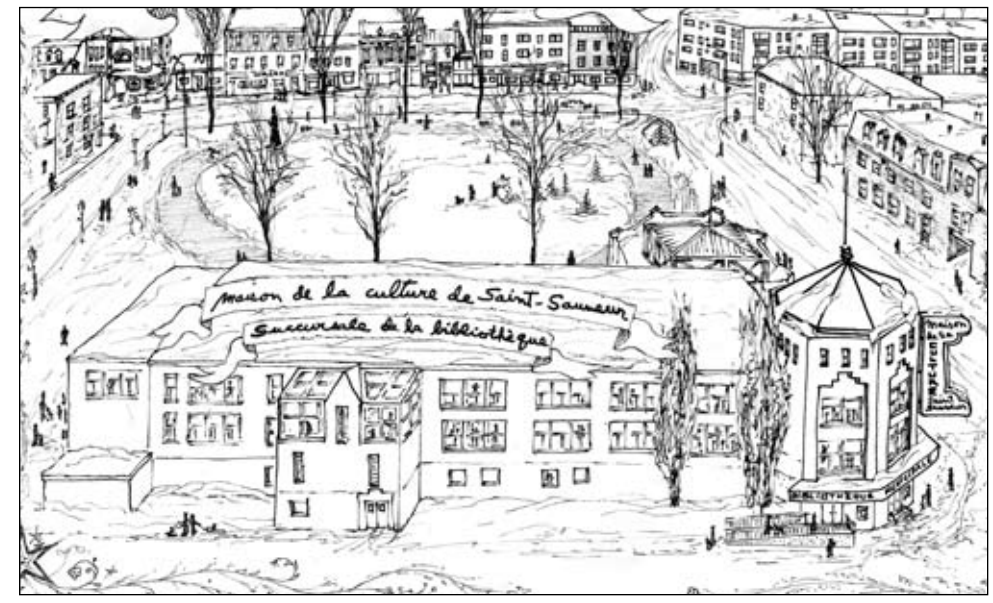

De l'utilité du développement durable

Conserver le Centre Durocher pour en faire une maison de la culture reste de loin la solution la moins dispendieuse dans ce dossier. D'abord, on sauve sur le prix de la démolition (5 à 700 000 $). Ensuite, on sauve sur le prix pour conserver et solidifier la façade de la tour. Elle existe déjà et est très solide telle quelle.

Assez rapidement, l'édifice dans son état actuel pourrait être occupé (c'est déjà le cas avec le CPE). Puis, on le rénove par étapes : d'abord on agrandit le CPE, ensuite on se prépare à accueillir une succursale de la bibliothèque municipale et, enfin, on voit à implanter une maison de la culture dans ce qui reste d'espace disponible incluant la grande salle. Un prix ne dépassant pas celui de l'évaluation de l'édifice (2 400 000 $), et dont le coût réel serait étalé sur plusieurs années, devrait suffire pour réaliser un projet original destiné à tous les résidants de Saint-Sauveur.

Quant au projet de logement social, la place tout indiquée pour le construire est le stationnement, coin Carillon et Saint-Vallier. Le terrain appartient à la Ville et sa superficie dépasse celle du Centre Durocher. Plus besoin de dépasser quatre étages pour placer les 64 logements : on évite les ascenseurs et les couloirs en construisant des logements transparents, séparés par des murs mitoyens. Des milliers d'exemples en ce sens existent déjà dans Saint-Sauveur. Y penser c'est déjà y consentir !

De l'utilité d'être élu

Évidemment, madame Gilbert ne veut rien entendre de ce discours. Elle est élue et peut faire à sa tête. C'est là son droit, mais elle reçoit tout de même salaire pour représenter la volonté des citoyens de Saint-Sauveur. Or à ce jour, deux mille deux cent personnes ont signé une pétition pour s'opposer à la démolition du Centre Durocher. À la seule assemblée publique sur cette question – convoquée par le Comité de citoyens et non par la Ville – 39 participants sur 40 étaient contre la démolition et c'est là qu'est née l'idée d'une vocation « culturelle » pour l'édifice.

Jusqu'à maintenant, les partisans de la démolition – madame Gilbert en est une – sont restés discrets. Ils n'ont pas fait circuler de pétition, ni organisé d'assemblée publique pour faire face à la musique. Se pourrait-il que leur intuition les guide vers une évidence : une forte majorité de sauveurois et de sauveuroises qui s'intéressent à leur quartier veulent conserver le Centre Durocher de la rue Carillon et aimeraient voir s'y installer des fonctions qui font défaut au quartier comme une bibliothèque et/ou une maison de la culture ?

Mais madame Gilbert est élue; elle n'a pas à se soucier outre mesure de la volonté populaire pour toucher son salaire.

L'austérité, il n'y a que les riches qui en profitent

Rappelez-vous, c'était en juin dernier, lors du dépôt du premier budget du gouvernement Couillard, le ministre des finances Carlos Leitao, et le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, nous avaient, sans rencontrer grande opposition, installés dans la nasse du déficit zéro en 3 ans (« il y a un déficit structurel, le moment est venu de prendre des décisions difficiles », et patati et patata). Une nasse fabriquée de toute pièce, reposant sur des prémisses éminemment contestables, mais aux effets passablement désastreux.

Par Pierre Mouterde

8 mois plus tard, on commence à en prendre toute la mesure, tant la liste est déjà longue :

- cure de minceur obligée pour l'ensemble de l'appareil d'État avec gel de l'embauche (-2, 7 milliards en 2014);
- fin du principe de l'universalité et du tarif unique dans les CPE dès 2015;
- réforme sans négociation du régime de retraite des employés municipaux dont ils font les frais (loi 3);
- centralisation et hiérachisation autoritaire des services de santé;
- réduction du nombre des commissions scolaires, suppressions de postes et nouvelles coupures dans les cegeps et universités;
- détournement des fonds de la Caisse de dépôt pour pallier les manques de l'investissement public gouvernemental;
- coupures dans les programmes d'aide sociale aux plus démunis;
- déclaration de guerre contre les 540 000 employés de la fonction publique à qui l'on promet : gel de salaires, hausse de l'âge à la retraite, augmentation de leur productivité, etc., tous ça sans même parler des politiques pétrolières indiscriminées...

La stratégie du choc

On le voit, c'est à une attaque en règle à laquelle on a affaire; à une attaque sans précédent qui, si elle soulève chaque fois dans le secteur concerné de fortes oppositions, n'a pas encore fait l'objet si ce n'est de la grande manifestation de fin novembre, de réactions concertées et généralisées.

Il faut dire qu'on se trouve confronté à une véritable « stratégie du choc », stratégie dont on sait, pour reprendre les analyses de Naomi Klein, qu'elle a déjà été maintes fois utilisée ailleurs et qu'elle vise par l'ampleur, comme par la rapidité des réformes imposées, à tétaniser ses opposants potentiels, en somme à annihiler toute résistance d'ensemble digne de ce nom.

Mais le symptomatique est sans doute ailleurs. À y regarder de près, ce qui est troublant dans cette vague de réformes, c'est qu'en mettant ainsi la hache dans les dépenses gouvernementales, elle tend à jeter les bases d'un nouveau modèle de société, en tous points contraire à ce qui s'était laborieusement constitué au Québec depuis la Révolution tranquille. Un modèle qui a déjà failli dans de nombreux autres pays.

Cette fois-ci, ce qu'on veut, foi de Martin Coiteux, l'idéologue néolibéral, c'est en finir à tout jamais avec l'État providence ou interventionniste, avec « les préjugés favorables aux femmes et aux travailleurs », avec les tentatives d'humaniser ou de réformer le capital. Ce qu'on veut, c'est revenir dare-dare aux seules lois du marché, à un « capitalisme pur » sans régulation aucune, là où seuls comptent les intérêts sonnants et trébuchants des marchés financiers, « les eaux glacées du calcul égoïste ».

À qui profite le crime ?

Mais pourquoi, pour qui, se demande-t-on ? La réponse est facile à trouver, il suffit de regarder à qui ces politiques font mal et à qui elles profitent, en somme à qui profite le crime. Peu importe le terme utilisé. Qu'il s'agisse de « classes moyennes », de « salariés », ou de « travailleures », ce sont eux qui, à l'évidence, écopent et font les frais de ces politiques. Alors qu'il aurait été si facile, pour combler une bonne partie du déficit, d'aller chercher de nouveaux revenus, notamment en taxant le capital ou les plus fortunés (grandes pharmaceutiques, minières, banques, etc.).

Or c'est ce qu'on oublie de rappeler et que les données colligées par le Crédit suisse et publiées récemment par Oxfam mettent bien en lumière à propos des effets de la régulation néolibérale : jamais les riches n'ont été aussi riches, et qui plus est, le sont chaque fois plus.

Ainsi, alors que le 1% des individus les plus fortunés au monde possède déjà en 2015, 48 % du patrimoine mondial, ce 1% en possèdera, si la tendance se maintient, 50 % en 2016. Et cela, pendant que les ¾ de l'humanité les moins riches se partagent quant à eux, 5, 5 % de la richesse totale produite.

Pas de doute là-dessus, l'austérité néolibérale si vous voulez en comprendre le sens, c'est d'abord comme ça qu'il faut la voir : il n'y a que les riches qui en profitent !

Ne brade pas mon église

Par Francine Bordeleau

Un entrepreneur de Québec souhaite acheter et démolir l'église Saint-François d'Assise, sise à côté de l'hôpital du même nom, pour en faire un immeuble à logements de 10 étages.

Dans le cas des lieux de culte désertés par leurs paroissiens, austérité rime avec démolition. À Limoilou, l'église Saint-François d'Assise, fermée depuis 2012, est dans la mire de Drolet Construction, gros entrepreneur général qui a réalisé une myriade de projets commerciaux, multirésidentiels et institutionnels. « Cette église-là est maganée et la meilleure chose qui pourrait lui arriver serait qu'elle soit démolie parce que ça commence même à être dangereux », déclarait Daniel Renaud, porte-parole de l'entreprise, dans Le Soleil du 13 janvier.

Dans ce secteur (1381, 1re Avenue), le zonage permet un maximum de 20 logements sur cinq étages. L'édifice de Drolet Construction compterait 10 étages constitués surtout de logements locatifs auxquels s'ajouteraient des espaces commerciaux et des logements sociaux.

Le logement social! C'est la carotte des promoteurs pour faire avaler le toujours-plus-haut en matière de développement urbain. Rappelez-vous le projet avorté de l'îlot Irving, rue Saint-Jean un gros dossier de *Droit de parole*. « Grâce » à sa promesse de logement social, le promoteur GM Développement avait réussi à semer la zizanie parmi le milieu communautaire, à engager ce même milieu dans des compromis auxquels il n'aurait jamais souscrit autrement.

Le sculpteur Louis Jobin, les orfèvres Paul Lambert, Laurent Amiot et François Ranvoyzé, les peintres Antoine Plamondon et Ozias Leduc ont orné les églises, que les frères Casavant ont magnifiées de leurs orgues légendaires (au fait, l'église Saint-Fidèle, à Limoilou, a vendu son Casavant en 2014). La dîme de plusieurs générations de fidèles a servi à l'entretien de ces lieux de culte souvent luxueux. Cela pour dire que certaines églises témoignent d'un inestimable patrimoine culturel, et que toutes appartiennent à la collectivité. Leur changement de vocation devrait donc servir à des fins collectives.

Voilà de toute façon un projet qui devrait interpeller la population de Limoilou, car il est très sûrement annonciateur d'une intense spéculation immobilière à laquelle le quartier avait relativement échappé jusqu'à maintenant.

Église Saint-François d'Assise. PHOTO MARC BOUTIN

Vous avez le droit de refuser une hausse de loyer

« La région de Québec étant particulièrement touchée par la flambée des loyers, il est essentiel d'effectuer un travail de proximité, directement dans les quartiers, auprès des locataires » soutient Jonathan Carmichael, organisateur communautaire au Bureau d'animation et d'information logement (BAIL).

Des hausses record

Le prix des loyers dans la région de Québec est de plus en plus élevé. Selon le plus récent rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans la région de Québec, le coût mensuel moyen d'un logement de deux chambres est de 775 $, une augmentation de 49,6 % depuis 2000.

Trop d'abus

Selon les données compilées à l'hiver 2014 par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), « une écrasante majorité de propriétaires forcent la note au moment du renouvellement des baux ». Les hausses de loyer demandées par les propriétaires étaient abusives dans 89 % des cas recensés dans la région de Québec. « En l'absence d'un contrôle obligatoire et universel des loyers, il n'existe qu'une seule façon de contrer les abus : les locataires doivent refuser ces hausses » plaide monsieur Carmichael.

Actions à venir

Au cours des prochaines semaines, dans la cadre de la campagne d'éducation populaire « *Vous avez le droit de refuser une hausse de loyer* », plusieurs actions de sensibilisation et de mobilisation seront organisées à Québec par le BAIL. Chaque mercredi, des équipes de militantes et militants sillonneront les quartiers afin de distribuer au porte-à-porte des milliers de dépliants. En février, quatre ateliers sur les hausses de loyer seront offerts aux locataires dans Saint-Roch, Limoilou, Montcalm et Sainte-Foy. Enfin, le 18 février, une action aura lieu afin de dénoncer l'absence d'un véritable contrôle des loyers au Québec.

N.C.

Salles Kirouac

Réceptions, banquets, mariages, conférences, réunions syndicales

Service de bar dans nos quatre salles et notre salon privé avec 2 tables de billard. Traiteurs recommandés ou celui que vous choisissez.

Service clé en main !

418 687-4157 — salleskirouac.com

709, Kirouac (coin Marie-de l'Incarnation)

Cachez ce prophète que je ne saurais voir

Le clown-graffiteur dans le dessin, c'est M. David Struder, directeur des normes et des pratiques journalistiques (langue de bois pour « censeur ») à la *CBC*, en train de voiler pudiquement le corps du prophète. Après les assassinats de Paris, les responsables de la *CBC*, comme ceux du *Globe & Mail*, ont refusé de publier les caricatures de Mahomet, ce que tous les quotidiens québécois, mais aussi *LCN et RDI*, avaient accepté de faire en solidarité avec *Charlie hebdo*. Il faut, bien sûr, exclure de cette liste le timide *The Gazette*.

Y pas juste le Québec qui a besoin d'une charte de la laïcité

Que s'est-il passé le 7 janvier à la *CBC* ? M. David Struder a refusé de publier les caricatures de *Charlie hebdo* « pour ne pas offenser les téléspectateurs ». Mais ce faisant, c'est surtout les frères Kouachi, auteurs de l'attentat, que la *CBC* n'a pas offensé, laissant à d'autres médias le soin d'assumer les responsabilités reliées au respect de la liberté d'expression.

Inféodés à l'idéologie multiculturelle et à ses accommodements, M. Struder et les rédacteurs de *The Gazette* et du *Globe & Mail* ont capitulé face au principal diktat de la terreur djiadiste : assujettir la place publique aux pratiques et aux interdits religieux islamiques. C'est contre une telle résignation collective que les *Charlie Hebdos* de ce monde nous protègent.

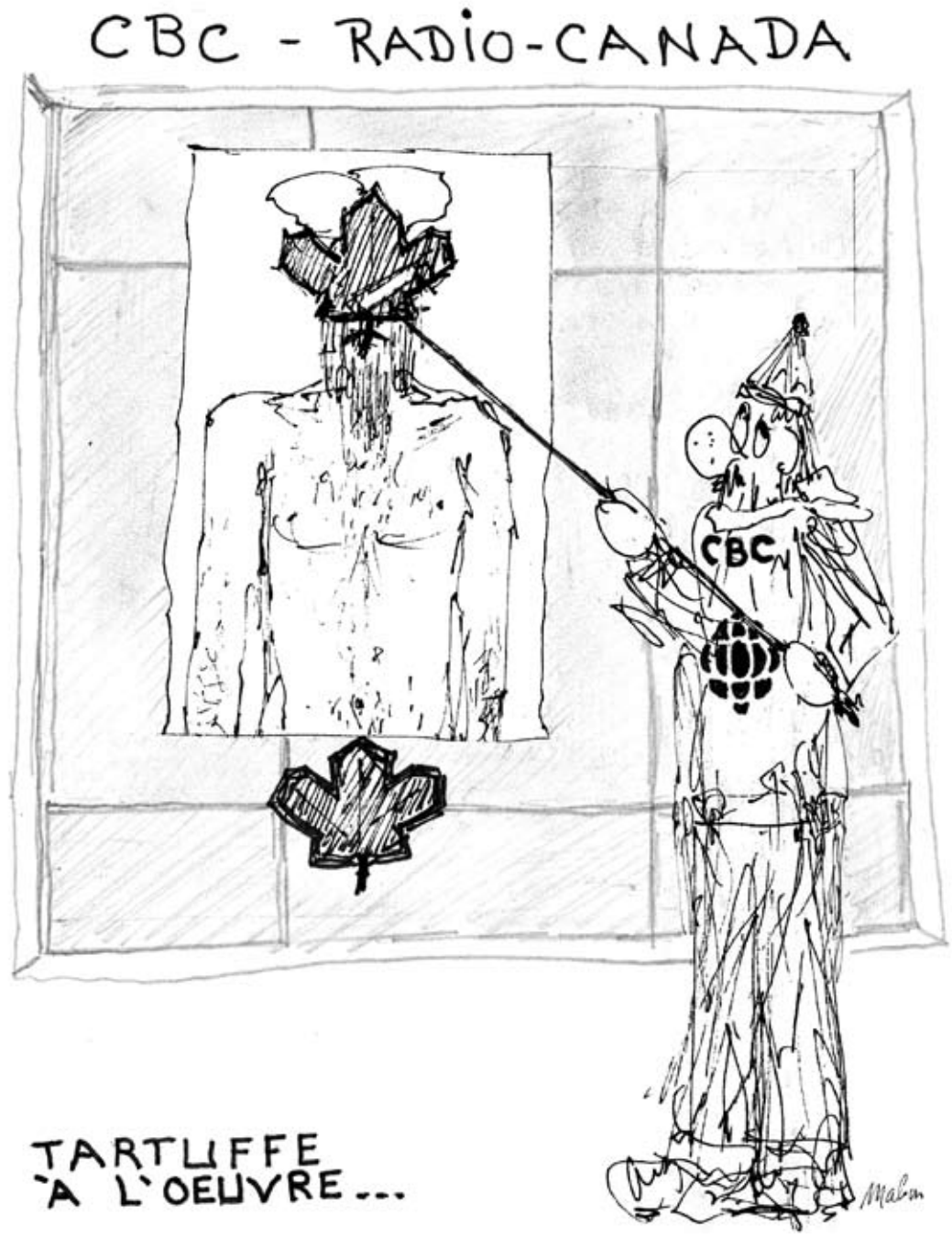

Harper et la tentation sécuritaire

Par Lynda Forgues

Les conservateurs de Stephen Harper avaient déjà prévu un troisième projet de loi liberticide avant Noël, mais ils craignaient que certaines des mesures proposées soient plutôt mal reçues. Harper profite maintenant de l'occasion offerte par l'attaque contre *Charlie Hebdo*; il a annoncé que son parti présenterait très tôt en 2015 de nouvelles propositions sur la sécurité nationale. Qu'en est-il ?

Plus de sécurité mois de liberté

À la suite des attaques d'octobre dernier qui ont fait deux morts, le gouvernement s'est empressé d'adopter des lois (déjà prêtes depuis l'été 2014) augmentant considérablement le pouvoir des autorités en matière de sécurité nationale. La loi C-44 permet aux informateurs du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) de garder l'anonymat tout au long du processus, y compris lors des procès; le SCRS voit ses pouvoirs accrus tels que l'espionnage des Canadiens à l'étranger.

Personne n'étant contre la vertu, le gouvernement a utilisé le prétexte de la cyberintimidation pour donner plus de pouvoirs à la police, lui permettant d'obtenir des informations sur les comptes de téléphonie et d'internet des citoyen-nes. Mais comme Edward Snowden disait : « Aujourd'hui, ce ne sont pas les menaces terroristes qui sont le plus grand danger pour la démocratie. Mais bien la surveillance de masse. Les risques terroristes ne peuvent jamais affecter autant de monde que ce mécanisme de collecte généralisée d'informations. »

Pourquoi de nouvelles lois ?

La loi en vigueur exige qu'il y ait une crainte connue qu'une personne va commettre une infraction terroriste avant qu'un ordre de garder la paix soit imposé. La police doit respecter un certain seuil avant d'agir, avant d'imposer le mandat de paix. Le gouvernement cherche à abaisser le seuil dans sa prochaine loi. Cela permettra aux autorités d'empêcher quiconque d'embarquer, même s'il est connu que cette personne n'a aucun projet d'attaquer l'avion. Elle pourrait seulement, par exemple, vouloir participer à une manifestation contre un Sommet du G20 dans un autre pays... Sous prétexte de surveiller des suspects, on va surveiller tout le monde.

Plus de pouvoir de police

La nouvelle loi prévoit d'élargir les pouvoirs de la police, en matière d'arrestations et détentions préventives. Est-ce pour imiter les Britanniques et les Français qui pénalisent « l'incitation au terrorisme », ou même l'« encouragement » au terrorisme ? Harper promet : « des pouvoirs additionnels (...) pour identifier des menaces de terreur potentielles et faire des arrestations et d'autres actions ».

Nous connaissons Stephen Harper. Nous savons comment il agit de façon impitoyable même au sein du Parlement avec l'opposition, ou alors dans la société civile avec tous les groupes qu'ils soient écologistes, autochtones, scientifiques, féministes, syndicaux, etc. : réduction du financement, bavures, bâillon, atteintes à la réputation, propagande effrénée, muselière, enquêtes de l'ARC, prorogation, etc. Que pouvons-nous attendre d'un tel gouvernement sur le plan de la justice ?

Il est tout de même ironique que la mort brutale de gens se réclamant de la liberté d'expression donne l'occasion aux conservateurs de la restreindre pour beaucoup d'autres.

Stephen Harper à la chambre des communes à Ottawa. PHOTO COURTOISIE

L'itinérance au féminin

Entrevue avec Jimena Michea du RAIIQ

Par Gilles Simard

« À Québec, déclare Jimena Michea, ce n'est pas tant le nombre de ressources qui fait défaut, comme le fait qu'elles sont souvent peu adaptées à la complexité de l'itinérance au féminin, une problématique qui comporte une bonne part d'invisibilité[1]. En plus du manque de profondeur dans certains services, le travail des organismes se fait encore trop en silo. Il faut qu'on apprenne à mieux s'arrimer, à mieux coordonner nos efforts. Voilà notre défi, » rajoute celle qui est coordonnatrice au RAIIQ[2] depuis environ deux ans.

Québec et Montréal, deux réalités différentes

Pour mémoire, rappelons qu'à Montréal, il y a peu, à cause notamment des températures extrêmes, on faisait état d'une situation très alarmante pour des milliers de femmes qui battent le pavé. « Rien de tout cela à Québec, assure madame Michea. Bien sûr, il y a une bonne demande, mais les ressources d'urgence sont suffisantes et personne ne va coucher dehors. Non, reprend-elle, malgré une offre de services intéressante, notre problème c'est plutôt le peu de continuum dans ces mêmes services et le manque de coordination entre nous. »

Et la coordonnatrice de citer la grande Marelle du YWCA de Québec et le drop-in du projet LUNES, comme exemples de services bien adaptés aux besoins d'une clientèle spécifique et multiproblématique : « Voilà des structures qui permettent à des femmes de vivre une expérience d'hébergement transitoire qu'elles n'auraient jamais pu connaître avant, dans les refuges traditionnels pour femmes. »

Un plan d'action sans moyens adéquats

Quant à la nouvelle *Politique en matière d'itinérance* dont s'est doté, il y a peu, le gouvernement du Québec, Jimena Michea rejoint là-dessus les positions et les critiques des principaux groupes œuvrant dans ce domaine (RAPSIM, FRAPRU, etc.) : « C'est un bon pas, soutient-elle, on sent une volonté politique des élu-es. Malheureusement, il y a un manque de vision globale. Certes, la nouvelle politique est bonne, mais son plan d'action ne comprend pas les moyens nécessaires pour bien travailler en amont. Ainsi, il y a dans ce plan un trou de services au niveau jeunesse et un gros manque de vision sur les besoins de la région et aussi en matière de prévention ».

« Qui plus est, déplore la jeune femme, il n'y a rien de précis sur la question du « revenu » des gens ». À cet effet d'ailleurs, François Saillant du FRAPRU rappelle « qu'on peut se targuer d'avoir un beau plan, mais ça ne changera pas grand-chose si le revenu de base d'une personne assistée sociale demeure à 620 $ par mois ».

Le revirement du fédéral

Enfin, tout en rappelant que la situation des femmes itinérantes n'est pas juste quantifiable en statistiques, Jimena Michea déplore vivement le fait qu'au fédéral on ait inversé les priorités quant au programme de subventions qui a cours depuis plus de douze ans (120 M$ par année). Ainsi, alors qu'avant on mettait financièrement la priorité sur la *Stratégie des partenariats de luttes à la prévention de l'itinérance* (SPLI), maintenant on privilégie le modèle *Logement d'abord* (Housing first), ce qui a pour effet d'amenuiser considérablement l'offre de services des groupes au niveau de la prévention en région, des jeunes et de l'itinérance invisible (femmes)[3].

« D'où l'importance, selon Jimena, de travailler très fort à la consolidation du réseau communautaire existant ! »

1- Itinérance invisible : plutôt que d'aller à la rue, des femmes vont chez des membres de leur famille, chez des amis ou chez des hommes en échange de faveurs sexuelles. De plus, bon nombre d'entre elles vont s'obliger à demeurer dans des habitations qui ne répondent pas aux normes...

2- RAIIQ : Regroupement d'aide aux itinérantes et itinérants de Québec

3- Dans une enquête menée récemment par le *Réseau Solidarité Itinérance du Québec* (RSIQ), 117 organismes issus de 15 régions différentes du Québec développent des projets venant en aide à plus de 50 000 personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. On dénombre également 300 postes d'intervenant-es financés par la SPLI, dont une grande partie sont aujourd'hui potentiellement menacés car n'entrant pas dans des projets de « *Logement d'abord* ».

Jimena Michea, coordonnatrice du RAIIQ. PHOTO GILLES SIMARD

Quelques données sur l'itinérance

- **En 1998, 3 550 personnes étaient sans domicile fixe à Québec.**
- **On parle de 22 % à 40 % de la population itinérante, selon les régions, qui serait constituée de femmes.**
- **De 70 % à 85 % des femmes itinérantes auraient vécu des problèmes de violence.**
- **Quelque 30 % des femmes vivant de l'itinérance sont des immigrantes.**
- **À Montréal, il y aurait quelque 6 000 femmes sur une population itinérante de 30 000 personnes.**
- **Environ un tiers des personnes itinérantes auraient des problèmes de santé mentale.**

Sources :
Sites du RAIIQ, du RAPSIM et La rue des femmes

Michel Yacoub
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives
Assurance Collective
Assurance Salaire
Assurance Vie
R.E.E.R Collectif
R.E.E.R
505 14e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067

Droit de parole Adhésion ou abonnement

Nom :
Adresse :
Téléphone : Courriel :

L'ABONNEMENT DONNE DROIT À 9 NUMÉROS DE DROIT DE PAROLE	
Abonnement individuel	20 $
Abonnement institutionnel	40 $
Abonnement de soutien	50 $

DEVENEZ MEMBRE ET IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA VIE DÉMOCRATIQUE DU JOURNAL	
Adhésion individuelle	10 $
Adhésion individuelle (à faible revenu)	5 $
Abonnement et adhésion individuels	25 $

Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :
Journal Droit de parole – 266, St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2
418-648-8043 | info@droitdeparole.org | droitdeparole.org

Compteurs intelligents : le débat n'est pas terminé

Par Charles Quimper

À l'automne 2011, Hydro-Québec implantait un projet-pilote impliquant des compteurs intelligents dans trois municipalités de la province, soit Boucherville, la MRC de Memphrémagog et dans le quartier Villeray à Montréal. Les raisons alors évoquées par Hydro-Québec pour vendre un tel projet étaient l'économie d'emplois (pas de lecteurs de compteurs à payer), des relevés plus précis, plus justes, réels, au lieu d'estimations, ainsi qu'une économie de CO^2 en réduisant les déplacements de la flotte de véhicules de l'entreprise d'État. « Un argument bien ridicule quand on y songe » dit Marie-Michelle Poisson du regroupement *Refusons les compteurs*.

Dans Villeray, suite à la parution d'un article dans un journal local, l'opposition s'est rapidement mise en marche. « Dans Villeray, 70 % des compteurs sont à l'intérieur. Les gens refusaient que les installateurs de compteurs intelligents entrent chez eux » relate Mme Poisson. Près de deux semaines après la parution de l'article et avec seulement 2/3 des compteurs installés, Hydro-Québec annulait le projet et pliait bagage.

Les compteurs intelligents permettent à Hydro-Québec d'obtenir une lecture environ toutes les 30 secondes, de couper et/ou de remettre le courant à distance chez un résidant sans avoir à déplacer un employé. Ces nouveaux compteurs trainent aussi dans leur sillage une nouvelle tarification, aux 30 jours plutôt qu'aux 60 jours, comme nous y étions habitués. Une nouvelle façon de faire que décrient les groupes d'opposants.

Augmentation de la facture

« Grâce aux compteurs de nouvelle génération, Hydro-Québec compte réduire la période de facturation de 60 à 30 jours et fera ainsi augmenter notre facture sans que notre consommation ait augmenté. Comment ? Les premiers 30 Kilowattheures consommés par jour sont facturés à 5.32 cent et le surplus à 7.51 cents. Sur 60 jours, ne détenant comme information qu'un total de kWh, le distributeur divise par 60 et, si la consommation est de 1800 ou moins, vous facture à 5.32 cents/kWh. Au début comme à la fin de la saison froide, la moyenne sur deux mois aide à faire passer les surplus attribuables au chauffage électrique du deuxième palier (7.51 cents) au premier (5.32 cents). Or, en facturant au mois, la compagnie pourra soutirer plus d'argent aux ménages dont les systèmes de chauffage sont électriques», selon le site web de Refusons les Compteurs.

L'analyste externe Jean-François Blain avait même déposé un mémoire en ce sens en octobre 2011 devant la Régie de l'énergie du Gouvernement du Québec.

Des ondes nocives pour la santé ?

Mais ce qui polarise les deux camps, ce qui divise les opposants et les sceptiques, c'est la quantité d'ondes émises par les nouveaux compteurs intelligents et l'impact de ces ondes sur la santé de la population. Voilà le véritable débat. « C'est comme la peur des fours à micro-ondes dans les années 1980 », confie une sceptique souhaitant conserver l'anonymat : « Les femmes enceintes croyaient que ça cuirait leur bébé » Comme le souligne madame Poisson : « L'électrosensibilité, les gens n'y croient pas. Jusqu'à ce qu'ils tombent malades ou que quelqu'un qu'ils connaissent tombe malade. »

Mais quels seraient les symptômes ? Selon des centaines de témoignages recueillis partout au Québec : trouble du sommeil et de l'appétit, perte d'audition, nausées, migraines, étourdissements, palpitations cardiaques, acouphènes, fatigue généralisée, troubles de concentration et de mémoire, saignements de nez, voire anxiété et dépression.

Les compteurs intelligents sont-ils plus dangereux pour la santé qu'un routeur wifi, qu'un téléphone cellulaire, que les pylônes d'Hydro-Québec ?

« La portée d'un Wifi résidentiel est en général d'une centaine de pieds sans obstacle. Un compteur intelligent a une portée de plus de 3 kilomètres sans obstacle. Il est donc bien plus puissant et il peut augmenter sa puissance d'émission, comme un cellulaire, si le signal passe mal (comme lorsqu'un compteur est au sous-sol d'une maison). Un routeur wifi peut être éteint la nuit (une sage pratique pour donner une pause à notre organisme) ou utilisé uniquement au besoin; pas un compteur intelligent qui émet 24 heures sur 24 entre une fois aux 50 secondes environ pour les moins actifs jusqu'à 2 fois par seconde (190 000 fois par jour) pour les hyperactifs », selon Jean Hudon, fondateur et administrateur de la Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique.

Selon des documents obtenus par M. Hudon, un ordinateur dégagerait 1000 microwatts par mètre carré (W/m^2), tandis qu'un compteur intelligent irait jusqu'à 65 000 W/m^2, selon le groupe de recherche Electric Power Research Institute, jusqu'à 55 000 W/m^2, selon le Centre de recherche industriel du Québec et 49 000 W/m^2 selon le rapport déposé devant la Régie de l'énergie par Stéphane Bélainski, technicien en hygiène électromagnétique. « Mon routeur wifi est bien plus puissant qu'un compteur », dira un sceptique en voyant ces données. Mais ce que les sceptiques décrient le plus est le manque d'études probantes.

En effet, contrairement au téléphone cellulaire et aux fours à micro-ondes pour reprendre cet exemple, peu d'études crédibles existent sur l'impact des compteurs intelligents sur la santé. Par contre, un article du Devoir, paru le 24 mai 2012 titrait que les craintes concernant les compteurs intelligents étaient non fondées, selon 60 scientifiques. Un autre article du Devoir, daté du 19 mai 2012 informait que le Ministère de la Santé et des Services sociaux considérait ces compteurs comme étant sans danger.

Les études sur l'électro-sensibilité, ou sur les compteurs intelligents manquent à l'appel : « Hydro-Québec est très fort pour faire taire la résistance, ils sont aussi très forts dans la désinformation », souligne toutefois Mme Poisson.

Une citoyenne toujours critique

Une citoyenne engagée, Marilene Julien, a carrément barricadé son compteur électrique à roulette. Il est désormais prisonnier d'une boite en bois munie d'un cadenas. « Va falloir qu'ils me passent sur le corps » dit-elle. Pour elle c'est un enjeu vital : « Quelques pays, tel que l'Allemagne, ont « l'intelligence » d'opter pour le principe de précaution. La Suède, l'Autriche et l'Allemagne reconnaissent que les pathologies attribuées aux ondes sont une véritable maladie. Je suis attristée de voir à quel point les gens sont insouciants et font confiance aux grosses compagnies lorsque ça concerne leur santé. »

Elle poursuit : « le peuple commence tranquillement à se réveiller pour des raisons d'argent et non de santé. Malheureusement, un peuple sans santé, c'est bien pire qu'un peuple sans argent. Cela devient un peuple facile à manipuler, incapable de subvenir à ses besoins physiques, mentaux et spirituels, incapable de se propulser vers un avenir meilleur afin de construire une société meilleure. »

Avant
Compteur analogique

Après
Compteur intelligent (c'est à voir!)

La vraie histoire du Centre Durocher

Par Lise Beaupré

Nous sommes un char de Lise, Line, Lynda, Nathalie, Marc, Michael, etc., ayant participé aux actions du Comité de Sauvegarde du Centre Durocher (C.S.C.D.) qui comme des millions d'autres, condamnons l'assassinat des rédacteurs du *Charlie Hebdo*. Dans la course à l'opinion qui a suivi l'attentat, nos élu(e)s l'ont condamné aussi et le maire et son conseil municipal se sont heureusement fait discrets...

Peut-être parce que la démocratie est attaquée ici même chaque jour : tentant depuis des années de mettre fin aux consultations et référendums locaux sous prétexte de leur nuisance, nos élu(e)s les ont finalement interdits à l'automne 2013, nous en a avisé Chantal Gilbert au conseil de quartier en affirmant que «les élu(e)s savent mieux que nous ce qui est bien pour la Ville»!

Voilà comment l'attentat au *Charlie Hebdo* nous fait réfléchir à la valeur que nous accordons à la démocratie dans la cité qui en est le premier lieu d'expression. Ce sont d'ailleurs les médias qui dévoilaient au printemps 2013 le secret bien gardé de la démolition du Centre Durocher, pour y construire 54 logements, puis 64 et peut-être 80, selon Armand Saint-Laurent d'Action-Habitation. Il existe deux versions de cette histoire du Centre Durocher :

La version officielle affirme que «l'édifice menace de s'effondrer», que «c'est un dossier trop complexe pour de *simples citoyen(ne)s*», que «la ministre Agnès Maltais a refusé 4 fois de le financer» (source Chantal Gilbert, 13 octobre 2013), qu'il «faut démolir à cause de l'amiante», que «la réfection a été évaluée à 23M$ par l'ingénieur en chef de la ville» (sources Pierre Morin, DG du centre Durocher, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin).

Au dépôt de notre pétition de 2 100 signatures, le 22 avril 2014, demandant un moratoire et une consultation citoyenne sur le maintien de sa vocation publique, le maire a répondu qu'il «ne savait rien de tout cela et ne s'en mêlait pas car, c'était une affaire privée».Les «pro-démolition» ont voulu montré que pour eux, nos «2100 signatures ne valaient rien» et que «la Ville n'avait pas l'intention d'y répondre» (source Armand Saint-Laurent, 24 septembre 2014). Mais pourquoi avoir gardé cela secret, toutes ces années?

Notre version, au C.S.C.D., est que, dès 2007, Pierre Morin a demandé une subvention à la Ville et que la conseillère Geneviève Hamelin a piloté le dossier. Après 4 refus, Pierre Morin a appelé à la rescousse la ministre Agnès Maltais, mais comme le Centre relève du municipal, Agnès Maltais a offert au maire d'inscrire le centre au programme provincial de 134 M$ pour les infrastructures récréatives. Régis Labeaume a refusé (source Agnès Maltais, décembre 2013). Pourquoi?

Une source sérieuse a révélé que Régis Labeaume a reçu une offre du privé pour y construire des condos de luxe mais qu'il a dû reculer devant la résistance citoyenne qui aurait empêché le changement de zonage nécessaire. L'idée de rendre l'endroit lucratif a germé : la ville était propriétaire du centre Monseigneur-Bouffard, peu fréquenté, et un nouveau projet appelé Habitat à Mixité Sociale ou HMS (source Pierre Morin) fut déposé au bureau de Jean Mathieu (source Jean Mathieu, octobre 2013), responsable des projets d'habitation de la ville.

La Ville a cédé la gestion du centre Monseigneur-Bouffard au C.A. du Centre Durocher et Action Habitation a acquis en échange le centre Durocher, évalué à 2,2 M$, pour 700 000$ (source protégée et Chantal Gilbert, novembre 2013), afin d'y construire un immeuble de 54 logements sociaux et au prix du marché.

Bien qu'en 1979 le centre fut cédé par les Oblats à la Corporation du Centre Durocher pour 1$ à condition d'y conserver sa vocation paroissiale sur place (point 6 du contrat), le C.A. du centre et sa direction créaient le 27 mai 2013, 2 semaines avant leur assemblée générale annuelle, la Corporation «Habitation Durocher» appelée à devenir le gérant du nouvel immeuble... La démolition fut ensuite présentée aux membres au point VARIA de leur AGA du 5 juin sans qu'ils et elles aient été préalablement informé(e)s et sans qu'ils puissent voter.

Le 30 juin 2014, le centre est donc cédé à la Ville et à Action Habitation et malgré sa prétendue dangerosité, le CPE et le CRDI y sont encore début 2015! Les employés ont perdu leurs postes et certaines ont été transférés au nouveau Centre Durocher. En juillet 2014, Corporation du Centre Durocher a été dissoute et engloutie dans Habitation Durocher. Quant à l'amiante, une étude indépendante en a évalué le coût du retrait à 150 000$. Pour l'évaluation des coûts à 23 M$, le C.S.C.D. a appris en novembre 2014 qu'il n'y a pas plus d'ingénieur en chef impliqués que d'évaluation faite par la Ville. La Ville est propriétaire du tiers de l'immeuble et du terrain (source Service de la gestion immobilière de la Ville de Québec). Action-Habitation est propriétaire d'une autre partie, et sans doute qu'Habitation Durocher (feu Corporation centre Durocher) détient le reste. Les questions qui demeurent sont: si la clause 6 de 1979 peut annuler la vente de juin 2014? Si le C.A.Durocher y est lié légalement ou moralement? Combien coûtera la construction de ce HMS?

Comme pour l'Hôtel-Dieu!

Comme pour l'Hôtel-Dieu qui soigne les gens depuis 370 ans, les élu(e)s de passage n'ont pas la légitimité de détruire, dans un moment d'aveuglement volontaire axé sur le seul profit, ce patrimoine et sa vocation publique sans consulter la population. Ce dossier «HMS» est vite et mal monté. L'architecture de façade détonnera dans l'environnement par sa hauteur (5 étages et +) et la probable dévaluation foncière suivra pour les immeubles de 3 étages (zonage municipal) des alentours qui paraîtront écrasés et pris dans un ghetto. L'École d'architecture de l'Université Laval l'a déploré en mars 2014 et nos 2100 signataires l'ont signalé : l'historien Réjean Lemoine, des fonctionnaires, des intervenant(e)s, des commerçant(e)s, des ex-employé(e)s du Centre Durocher, toutes sortes de gens du quartier, de la ville et d'ailleurs.

Si une ville doit garantir l'accès au logement, il ne manque pas de terrains pour ça et la Ville doit également offrir des lieux publics favorisant la qualité de vie. Ne pas répondre à la demande d'un moratoire et d'une consultation publique entache la prétention de la Ville de pourvoir à l'habitation. La Basse-Ville appartient autant au patrimoine que la Place Royale. L'Histoire et le patrimoine ne sont pas destinés aux revues d'Art déco mais un rappel objectif des habitudes de vie et efforts déployés par les citoyen(ne)s au fil des siècles et qui constituent la Nation et la Culture!

Nous sommes 2100 à leur avoir signifié notre volonté de conserver sur place un espace public respectueux de notre histoire locale et de nos usages: nous en appelons à signataires et aux nouveaux pour faire savoir que nos voix valent plus que RIEN.

Centre Durocher. PHOTO MARC BOUTIN

Rembourser 10 années de mendicité : Est-ce votre Québec ?

Par Michaël Lessard

Le journaliste Philippe Teisceira-Lessard, du journal La Presse, nous informait fin décembre 2014, qu'un couple, dont une femme handicapée, doit rembourser 25 738$ pour 10 années de mendicité, parce qu'il recevait une prestation d'aide sociale.

Quand vous donnez un peu d'argent à une personne sur la rue ou dans le métro, vous le savez qu'elle reçoit peut-être une prestation sociale, mais on présume qu'elle a faim et n'arrive pas à payer ses factures.

Il faut savoir que les prestations du couple auraient été coupées même s'ils déclaraient les dons reçus. Cela revient à interdire les dons de mendicité aux personnes qui reçoivent de telles prestations.

Dans le cas présent, les dons de mendicité ont été jugés excédentaires à 100% pour l'ensemble de 10 années de prestations. Pourtant, les couples ont droit de 100$ à 300$ de revenus de travail par mois.

Les «revenus» de la mendicité sont donc pénalisés de manière discriminatoire et dommageable en comparaison aux revenus de travail.

L'entraide humanitaire

Dans les règlements de l'aide sociale, il y a quelques exceptions humanitaires. On peut faire des dons matériels ou de services si c'est vraiment gratuit.

Nul n'est tenu à la pauvreté extrême ni au suicide en vertu d'un principe conformiste selon lequel il faudrait respecter les lois ou les règlements en toutes circonstances : les êtres humains ont le droit fondamental à la vie. Le fait que la loi sur l'aide sociale nomme peu d'exceptions humanitaires ne signifie pas que les juges ne doivent pas considérer les autres droits et les incohérences.

La confiance du public envers le système judiciaire

Une telle décision brutale et linéaire est chose commune si on regarde les autres jugements du Tribunal administratif du Québec. On y voit des couples qui doivent payer plus de 100 000$ pour ne pas avoir déclaré être un couple. Des mères de famille devant rembourser les pensions alimentaires vu que celles-ci sont considérées comme un revenu, même si ce calcul est un spécial discriminatoire appliqué seulement aux mères pauvres.

Les juges ne font pas les lois, mais ils ont le droit de moduler les sentences. Quand des juges rendent une sentence ou une décision, il existe aussi le principe d'assurer la confiance du public envers le système judiciaire.

Des recommandations évidentes

Si les dons matériels et les revenus de travail sont permis, il est abject de pénaliser la mendicité. De plus, les personnes concernées ne peuvent pas choisir des travaux communautaires ni refuser de payer : le gouvernement se rembourse directement à même les prestations d'aide sociale.

Je vais me contenter de proposer des mesures urgentes que le gouvernement actuel pourrait trouver acceptables. Premièrement, ne pas discriminer les sources de revenus pour le montant supplémentaire permis. Deuxièmement, une solution pratique est d'ignorer les petits dons de mendicité sur la rue. Il est irréaliste, voire un peu déconnecté, de demander à des personnes mendiantes de déclarer ces dons. Avec un petit effort d'empathie, on comprend qu'il va de soi que les personnes mendiantes ne vont jamais les déclarer...

Nos devoirs humains

Il s'agit de défendre des droits humains et le «contrat social» à l'encontre de règlements injustes. Quand les besoins vitaux sont menacés (abris, nourriture, santé, etc.), notre droit à l'entraide humanitaire a un statut supérieur aux règlements de l'aide sociale.

Actuellement, le gouvernement Couillard propose d'empirer la situation. Face à de tels règlements discriminatoires et violents, il faut faire preuve de courage et s'opposer aux vendus qui nous dirigent.

ELLE PARLAIT de son groupe musical, basé à Limoilou. « Nous faisons du country-folk, » disait-elle.

Moi : « Country-folk ? C'est une étiquette qui s'applique à la musique populaire québécoise ? Je sais que vous vous produisez en français, c'est pour ça que je demande. »

« Oui, ça s'applique, je pense. On chante en français, mais notre style musical c'est country-folk. »

J'avais mon idée, mais je ne l'ai pas sortie tout de suite. La semaine suivante, cependant, l'occasion s'est présentée. Cette fois, j'ai argumenté. N'y aurait-il pas moyen de forger un nom-de-style original, frappant, pour ceux qui chantent en français sur ce continent ? On pourrait pas dire : « Ils font du québécois » ?

Elle : « Peut-êêêêêêtre… »

LE STYLE QUÉBÉCOIS, voila une question qui est présente partout dans notre vie. On sait que ça existe, mais comment le définir ? Comment le faire fleurir ? Je suis un chien qui ronge son os, et le style québécois c'est l'os que je ronge.

Essayons de l'appliquer à ce qui se passe en France. *Charlie Hebdo* qui se moque. L'extrémisme islamiste qui se jette du précipice.

Nos reportages québécois sur ces événements – Radio-Canada francophone surtout – étaient à part.

Tout ce qui venait de France était bâti autour de l'expression « la République ». Une expression qui n'a rien de sacré ici. Et tout ce qui venait du Canada anglais et des États-Unis, même de la BBC, était purement policier. Les reporters n'ayant aucun sens de la tradition dont *Charlie Hebdo* était issu, pour eux, le drame culturel manquait. Il s'agissait de « *a satirical newspaper* ».

Ici c'était différent. Sans rien devoir à la République française, nous feuilletons *Charlie Hebdo, La Décroissance, Le Canard enchaîné*, de temps en temps. Ils sont dans nos kiosques. Ils ne sont pas l'industrie de magazines de la France, mais ils sont une frange. Une aile gauche.

Ce caractère de gauche n'a pas été souligné, mais c'est la clé. Le magazine massacré était la voix de vieux jeunes trublions de Mai 68. De mauvais-garçons blancs. La France était différente en 1968. Plus blanche, plus Jaurès, plus campée dans ses camps : catholique ou anticléricale, pro-flic ou anti-flic, gaulliste ou gauchiste. Cette gauche blanche, style '68, n'exprime plus très bien les grands clivages du pays. Le film *Indigènes,* et le film *L'esquive*, les avez-vous vus ? Ils expriment ces clivages. Ils viennent d'une nouvelle intelligentsia maghrébine dans le pays. C'est pourquoi j'aurais aimé entendre les commentaires de l'acteur Jamel Debbouze, du réalisateur Abdellatif Kechiche. « *Ils sont entre l'arbre et l'écorce* », me dit un ami, et il dit vrai. J'aurais aimé voir plus de visages noirs et bruns dans les foules en mouvance.

Le mauvais-garçon-blanc Numéro 1, pour moi, c'était Cabu. Cabu de la ligne rapide et belle. Cabu du « Beauf », délicieux personnage de l'autofélicitation républicaine. Je pleure pour Cabu. Je l'imagine recevant les balles qu'il a reçues. Et je sais que lui et ses copains n'étaient pas les seuls à mourir brutalement cette semaine-là. Il y en avait sur tous les continents.

LES ÉTATS-UNIS SE ROUVRENT à Cuba! Ils reconnaissent la révolution cubaine, enfin. Après cinquante ans de tête dans le sable !

Ce jour-là, à la mi-décembre, nous nous faisions installer une fournaise électrique dans le sous-sol de notre maison. Nous disions bye-bye au pétrole sale du nord de l'Alberta. Nous étions tout fiers. Et soudain, Obama est apparu à l'écran de notre télévision. Il disait : « *Ce blocus a ses origines dans des événements d'avant que nous soyons au monde, la plupart d'entre nous.* »

« Viens écouter ça, Malcolm ! », a crié Réjeanne.

Donc …

Je brûle de voir Barak et Raúl (et Fidel aussi) fumer un cigare, à La Havane. Et boire un verre de rhum.

L'auteure, Milady Johnson, lors du lancement de son livre. PHOTO COURTOISIE

Schizographie, premier livre remarquable de Milady Johnson

Par Bernard St-Onge

J'ai bouffé *Schizographie* en 90 minutes, le vendredi 7 novembre 2014, soit le lendemain de son lancement non officiel qui coïncidait avec le 25e anniversaire du Pavois. On peut qualifier ce livre de récit narratif à saveur littéraire comme l'indique le sous-titre : « Journal ».

J'ai griffonné au plomb un peu partout dans mon exemplaire dédicacé quand…

…quand je découvrais de petites perles d'une belle main d'écriture remplie d'images originales, de métaphores, de tournures de phrase et d'esprit, le tout ponctué d'un vocabulaire recherché. On m'a fait remarquer, par la suite, que le style témoignait que l'auteure avait beaucoup lu par le passé et j'abonde en ce sens.

…quand j'étais happé par quelques éléments de son parcours de vie, allant de l'âge de six à trente-quatre ans, qui m'a permis de découvrir différentes facettes d'une fille ado femme qui affronte les épreuves avec résilience et goûte pleinement aux événements heureux lorsqu'ils se présentent.

…quand je tombais sur des descriptions de symptômes qui me rejoignaient. Je n'aurais pu mieux décrire ces états, cette condition.

…quand je lisais à propos « des voix » qu'elle entend et qu'elle transforme en personnages qui lui font passer de bons et de moins bons quarts d'heure, avec lesquels elle chemine tout au long du récit. Des voix qui lui ont dicté, entre autres, un « énorme » roman de plus de 700 pages (à paraître).

…quand j'étais touché par : « Les fous de haut niveau… » qui, selon moi, représentent, démontrent, imagent, et expliquent le mieux le livre. Ce passage d'une page et demie pourrait être lu en entrevue à la radio ou sur une scène en performance pendant trois minutes. Beaucoup de gens se reconnaitraient comme solidaires de ces « fous de haut niveau ».

Schizographie, qui veut dire « écrire avec l'esprit scindé », se lit comme un suspense. On veut savoir, au fil des pages, ce qui arrivera à l'héroïne, l'auteure qui se débat avec les hauts et les bas d'une vie diagnostiquée parfois bipolaire et parfois schizophrène, avec tout ce que cela implique de médications, de souffrances, de joies et de spécialistes. On comprend un peu comment elle jouit de la « manie, sa meilleure amie ». Nous sommes les témoins privilégiés du cheminement d'une personne valeureuse en quête de bonheur, et de comment un processus d'écriture peut être salvateur. Milady Johnson « écrit pour se démêler ». Elle invente des fictions qui se matérialisent dans sa vie quelques mois plus tard, à sa grande surprise.

Schizographie est disponible à la librairie Pantoute et sur le site editionslhybride.com.

Les Éditions L'Hybride sont une nouvelle version des anciennes Éditions du Pavois du très regretté éditeur Claude Bussières. *Schizographie* est la première parution de la nouvelle maison.

Le Pavois est un organisme sans but lucratif dont la mission est la réinsertion socioprofessionnelle de personnes vivant avec une problématique en santé mentale.

biblioterre

Les AmiEs de la Terre de Québec | www.atquebec.org

Un remède contre le cynisme

Changements climatiques, raréfaction des réserves pétrolières, économie casino : en ce début de XXIe siècle, maintenir le statu quo est une option dangereuse susceptible de mener l'espèce humaine à sa perte. Prendrons-nous le risque d'un effondrement total en poursuivant dans la même voie ? Ou aurons-nous la sagesse et le courage de changer radicalement de paradigme pour nous assurer un avenir commun ?

Impératif Transition nous invite à opérer un profond changement social, écologique et économique pour effectuer ce passage d'une économie fondée sur le dogme de la croissance infinie, carburant aux énergies fossiles, à des économies diversifiées, locales, résilientes et faibles en carbone.

Dans la lignée du *Manuel de Transition*, de Rob Hopkins, cet ouvrage de référence traite des grands enjeux stratégiques dans les domaines de l'autosuffisance énergétique, de l'agriculture soutenable, des innovations bancaires conviviales (prêt sans intérêt, microcrédit…), du logement abordable, de la démocratie économique et de la durabilité. Il s'appuie sur de très nombreux exemples d'actions entreprises aux quatre coins du globe, du Japon au Québec, en passant par la Suède et les États-Unis.

Le livre de Michael Lewis et de Pat Conaty est un véritable remède contre le cynisme et le sentiment d'impuissance qui peuvent parfois nous gagner, tant les initiatives qu'il présente sont porteuses d'espoir et ouvrent des pistes de solutions concrètes pour entreprendre dès maintenant les changements nécessaires à la résilience collective.

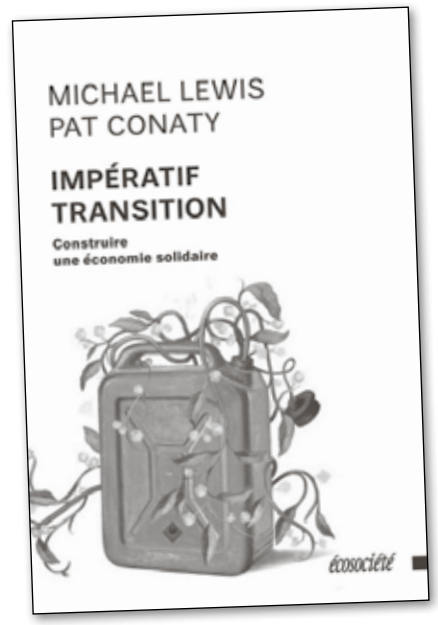

Michael Lewis, Pat Conaty
Impératif transition
Construire une économie solidaire Montréal
Les Éditions Écosociété
Année : 2015
420 pages

Vraiment trop de monde sur Terre ?

La population mondiale devrait dépasser les neuf milliards d'individus en 2050, soit trois fois plus qu'en 1950, et certains voient dans cet accroissement démographique l'une des causes principales de la destruction environnementale. Mais y a-t-il véritablement trop de monde sur Terre ? La crise écologique actuelle est-elle effectivement attribuable à une surpopulation ? Que se cache-t-il derrière cette idée malthusienne qui divise le mouvement écologiste depuis le début des années 1960 ?

Dans cet ouvrage extrêmement bien documenté, Ian Angus et Simon Butler déboulonnent de façon magistrale ce mythe populationniste qui a réussi à séduire autant des conservateurs de droite que des écologistes sincères. Chiffres à l'appui, les auteurs renversent cette grave erreur de diagnostic et démontrent avec rigueur et limpidité que les moyens prônés par les populationnistes – à savoir un meilleur contrôle des naissances (principalement dans les pays du Sud) et une réduction substantielle de l'immigration (dans les pays du Nord) – sont de fausses pistes pour protéger l'environnement. Rejeter la responsabilité des changements climatiques et des dégâts environnementaux sur les plus démunis de la planète participe tout simplement d'une écologisation de la haine.

S'inscrivant dans une perspective écosocialiste, Ian Angus et Simon Butler estiment que la cause première des problèmes écologiques actuels n'est donc ni la taille de la population, ni l'immigration, mais le système économique et social qui repose sur une croissance perpétuelle et une consommation excessive. En niant cette réalité, les populationnistes masquent les vraies solutions, dédouanent les véritables vandales de l'environnement et font obstacle à la construction de mouvements écologistes forts.

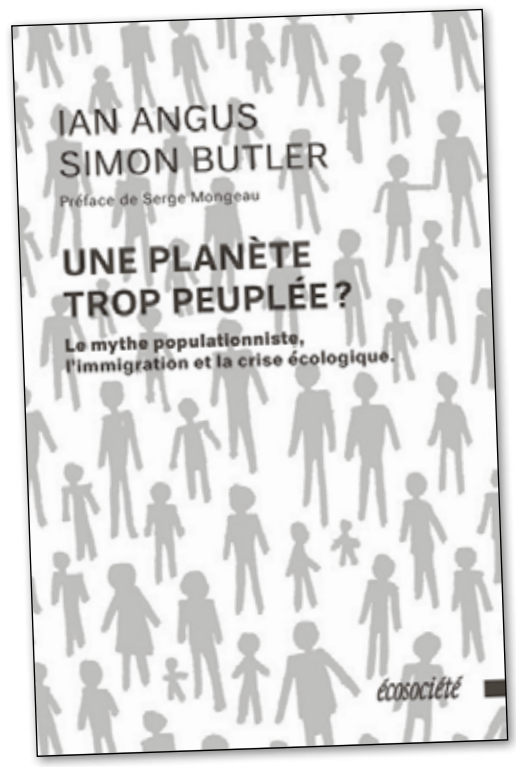

Ian Angus, Simon Butler
Une planète trop peuplée ?
Le mythe populationniste, l'immigration et la crise écologique.
Les Éditions Écosociété
Année : 2015
304 pages

Mettre l'alimentation au cœur des collectivités

Vivre en Ville propose une approche, ancrée localement, consistant à réunir cinq ingrédients - du territoire productif à l'optimisation du cycle de vie des aliments - afin de faire des collectivités québécoises des villes et des villages davantage nourriciers. Une proposition qui concerne aussi bien les producteurs et les transformateurs, que les consommateurs et les acteurs de la planification du territoire.

Vivre en ville
Villes nourricières
Année : 2015
142 pages

Renauderie

Le banc de neige

Par Renaud Pilote

Blanc en hiver, brun en été, ce banc de neige est depuis longtemps le compagnon de nos jours. Pépère, renfrogné, intraitable, il aura bien fallu apprendre à vivre avec. C'est un banc de neige spécial, somme toute un super banc de neige : les pluies d'automne ne sont jamais parvenues à l'achever tout à fait, si bien qu'au jour de l'an, on le retrouve soudain revigoré et saupoudré d'une blancheur nouvelle. En effet, pour Noël, il a reçu tout plein de cadeaux. Des milliers de camions sont venus lui porter leurs offrandes. Repu, dégoulinant de calcium et de gadoue, ce Gargantua du nord gît dans son lit de gravelle, telle une poutine dans son *gravy*. En moins appétissant, cela va de soi. Néanmoins, notre banc de neige éternelle est content.

Ses congénères congères n'ont pas sa chance. Ces pauvres mal-aimés fondent au gré des redoux et accueillent chaque bordée comme une bénédiction. Luttant pour leur survie dès le mois de mars, l'été est pour eux un mythe, une histoire de grand-mère, un concept qui dépasse l'entendement. Lorsqu'une gratte daigne les compacter lors d'une « opération déneigement » (terme clinique et sans cœur, selon eux), c'est pour mieux s'enfuir l'instant d'après, les laissant dans leur sibérienne solitude au fond d'un stationnement vide. Ils ne se doutent pas que là-bas, effoiré quelque part entre deux bretelles d'autoroutes de la couronne nord, le super banc de neige se la coule douce à l'année.

Sera-t-on étonné d'apprendre qu'il est un climato-septique endurci ? Il ne conçoit pas le jour où une canicule prolongée mettra un terme à son emprise sur la ville. Tirant sa fierté du fait qu'il permet aux citoyens de vivre l'hiver en voiture et qu'il fait ainsi rouler l'économie, il possède la confiance nécessaire pour ordonner aux cols bleus de ne rien laisser à l'abandon, de déblayer jusqu'aux fins fonds des culs-de-sac. Il se sent éternel et son égo démesuré n'a d'égal que son indifférence face à sa propre laideur. S'il le pouvait, il irait dans le sud pendant l'hiver, question d'entretenir sa couleur brune toute l'année[1]. Mais il est fait de neige et ne peut se sauver de sa condition hivernale, sous peine de non-existence : voilà le drame de cet être paradoxal. « Toi, banc de neige qui fuirait volontiers l'hiver, tu ne serais pas un peu con ? » Malheureusement, le banc de neige n'a pas écouté cette question à brûle-pourpoint que vous lui posâtes, car il pensait à autre chose. En secret, il pense sans cesse au retour des Nordiques, sa passion et seule raison de vivre[2] (il avait d'ailleurs failli s'écrouler de douleur lors de leur départ en 1996, mais s'était retenu par peur de trop ressembler à une avalanche du Colorado). Aujourd'hui, la toiture blanche du nouvel amphithéâtre lui donne l'impression d'avoir trouvé un frère, une âme sœur. La ressemblance est sidérante : 400 millions de flocons d'un côté, 400 millions de dollars de l'autre. « 400 c'est 400 » s'esclaffent-ils souvent ensemble, d'un air complice.

J'ai rendu visite à l'empereur l'autre jour, pour un autographe. Il m'a tourné le dos, le salaud. Je lui ai donné un bon coup de pied au cul, mais mal m'en pris, car tout de suite après, j'ai reçu une canette de Coors Light sur la tête. C'est alors que j'ai entendu une grosse voix me dire : « En veux-tu une froide, le gros ? ».

1- Source : Echos Vedettes, février 2011.

2- Source : On prend toujours un train, septembre 2012.

Carnet mondain

Les activités sociales, culturelles et politiques de la démocratie en action sur www.reseauforum.org

3 FÉVRIER

Rencontre du Comité du 3 septembre
Le Comité du 3 septembre fait toujours une action le 3 de chaque mois. Pour les personnes intéressées à poursuivre le travail en mémoire de Guy Blouin et à revendiquer une enquête indépendante sur son décès.

5 FÉVRIER

C.A. du CSSS : sauvons la clinique médicale Saint-Vallier !
Les citoyennes et les citoyens sont invités à assister au conseil d'administration du CSSS pour sensibiliser ses membres à l'importance des services de santé de proximité dans le quartier Saint-Sauveur. Rendez-vous à 18h30, au 1, rue Sacré-Cœur.

5 FÉVRIER

Conférence de Francine Charest sur les médias sociaux
Le développement d'une stratégie de communication liée aux médias sociaux est incontournable dans les organisations, petites ou grandes. Comment maximiser sa présence sur Facebook ou Twitter ? La directrice de l'Observatoire des médias sociaux en relations publiques, Francine Charest, de l'Université Laval, propose une démarche en 10 étapes pour bien s'y aventurer. De 19h à 20h30, à la Bibliothèque Gabrielle-Roy. Entrée libre. Réservations : 418 641-6789, poste 128.

5 FÉVRIER

Conférence de Simon Tremblay-Pépin : l'état de la dette au Québec
Alors que le gouvernement Couillard justifie la nécessité des politiques austères par la dette québécoise et par l'obsession de l'atteinte du déficit zéro, des chercheur-se-s de l'IRIS se sont penché-e-s sur l'enjeu de la dette afin de mieux comprendre son ampleur et son fonctionnement. Simon Tremblay-Pépin nuancera certaines croyances véhiculées par la classe politique dirigeante. Université Laval, à Québec - Pavillon Charles-De Koninck - Salle DKN 0A, 1030 avenue des Sciences-Humaines.

10 FÉVRIER

Radio poubelle, état des discours et des lieux
Atelier des Pensées sauvages sur les radios populistes de Québec à la Page noire, à 19h, 251, Dorchester.

11 FÉVRIER

Conférence sur les luttes urbaines
Marc Boutin abordera l'histoire des luttes urbaines à Québec, à 19h à Sherpa, 130, Charest Est.

12 FÉVRIER

Soirée de discussion au CAPMO
Les rencontres mensuelles du Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO) sont en quelque sorte des forums de discussion. Début de la rencontre à 18h30. Les rencontres de discussion au CAPMO sont toujours précédées, vers 17h, d'un souper communautaire. Le souper est optionnel et à contribution volontaire (donc gratuit si vos revenus ne permettent pas un don). À 18h30, au 435 du Roi, à Québec - Salle communautaire au 2e étage.

13 FÉVRIER

Spectacle-bénéfice pour *Le Triplex Suspendu* de Limoilou
Le Triplex Suspendu s'est fait cambrioler. Philippe Bourque offre un petit spectacle chansonnier où tous les montants recueillis à l'entrée iront à leur campagne de financement hébergée sur le site *La Ruche*. Un beau petit spectacle en toute humilité pour une bonne cause : conserver *Le Triplex Suspendu* dans Limoilou, un lieu où l'on accepte à bras ouverts les familles et où l'on met de l'avant une scène pour la relève musicale et artistique ! À 19h, au 1039, 3e Avenue. Contribution volontaire suggérée pour ce spectacle : 10 $

13 FÉVRIER

Revengeance des duchesses : couronnement !
Fondée en 2010 par Marjorie Champagne, la Revengeance des Duchesses vise à proposer une image différente de la femme et une alternative champ gauche (et féministe !) aux concours de Miss. Grand tintamarre de précouronnement à 17h sur le parvis de l'église St-Roch, et en formule 6 à 8 au Cercle, 245, rue St-Joseph Est.

15 FÉVRIER

Les rendez-vous classiques de la librairie
Musique de chambre avec Simon Desbiens au violoncelle, Émilie Auclair au violon et Samuel Blanchette-Gagnon au piano. À 14h, à la librairie Saint-Jean-Baptiste, 565, rue Saint-Jean.

17 FÉVRIER

L'art de parler et d'écouter avec intégrité
Avec Claudine Papin et Claudie Pouliot à la Galerie Sherpa (PECH), au 130, boul. Charest-Est.

19 FÉVRIER

Sauvons le sans rendez-vous de la clinique Saint-Vallier
Participons au Conseil d'administration de l'Agence de Santé et des services sociaux de la Vieille Capitale, à 19h au 555, boul. Hamel. Une période de questions nous est allouée au début de la rencontre. Allons leur dire ce que nous voulons !

19 FÉVRIER

Atelier sur la détresse psychologique (*Mères et monde*)
Catherine Herman, étudiante en sciences infirmières animera cet atelier sur la détresse psychologique. Une halte-garderie sera offerte sur inscription. À qui s'adresse cet atelier ? Tu es une mère, âgée entre 16 et 30 ans ? Tu as envie de t'impliquer, de rencontrer d'autres jeunes mères pour socialiser ? *Mères et monde* te propose plusieurs possibilités. À 17h45, *Mères et monde*, 727, 8e Avenue, à Québec (Limoilou)

23 AU 27 FÉVRIER

Austérité : tout le monde est attaqué
Semaine d'actions dérangeantes contre les politiques du gouvernement Couillard. Pour connaître les actions, voir le site nonauxhausses.org

23 FÉVRIER

Conférence de Bruno Massé : austérité et environnement
Si les politiques mises en place ont des conséquences graves pour les plus vulnérables de notre société, qu'en est-il de l'environnement naturel ? À 19h15 au Centre Frédéric Back (870 av. Salaberry, à Québec) - Salle Michel Jurdant (322). Gratuit - Contribution volontaire suggérée de 5 $

24 FÉVRIER

Financiarisation et mutation du capitalisme au XXIe siècle
Dans le cadre des Pensées sauvages. À 19h, à la librairie Saint-Jean-Baptiste, 565 rue Saint-Jean.

25 FÉVRIER

Militer avec les AmiEs de la Terre ?
Les AmiEs de la Terre vous invitent à leur soirée d'information, où vous pourrez découvrir différentes possibilités d'implication en lien avec vos talents et intérêts. Quelques bouchées seront également offertes. À 17h30 au Centre Frédéric Back, 870, Salaberry, local 210. Confirmez votre présence au 418 524-2744. Gratuit !

1er MARS

Fête des semences et de l'agriculture urbaine
Pour cette cinquième édition, le thème retenu est « Faire germer l'artisan en nous ! » Exposants, conférences, auto-construction de matériels de jardinage et activités pour les enfants sont au programme ! Les AmiEs de la Terre de Québec y tiendront un kiosque et donneront une conférence sur l'utilisation inhabituelle des plantes. De 10h à 16h30, Pavillon Desjardins, Université Laval, 2325, rue de l'Université. Gratuit.

10 MARS

Répression et brutalité policière
Dans le cadre des Pensées sauvages, atelier sur la répression des marginaux et du droit de manifester à Québec. À 19h, à la Page noire, 251, Dorchester.

Trottoir mal déneigé ? Portez plainte!
Depuis quelques années, plusieurs résidants des quartiers centraux observent un laxisme dans le déneigement des trottoirs. Quoi faire ? Porter plainte à la Ville en téléphonant au 418 641-6001.

3 mars

Assemblée publique

Sauvons le sans rendez-vous de la clinique médicale Saint-Vallier !

Après la pétition et la manifestation, poursuivons la mobilisation pour défendre des soins de santé proches des gens.

L'occasion de nous faire entendre : information, débats, prise de parole

Une invitation du comité Sans rendez-vous et du journal *Droit de parole* !

19h, Salle Kirouac, 709, Kirouac (coin Marie-de l'Incarnation)